

Non adhesion a la medecine du travail de mon Boss

Par loutty, le 29/11/2012 à 21:44

Bonjour

Je souhaiterais savoir ce que peut risquer un employeur qui n adhere pas a la medecine du travail?

je m explique, dans le cadre d une reprise de travail, apres un congé parental complet, j ai telephoné de mon initiative pour une pré visite...

a ma grande surprise, je ne suis pas connu, et meme déclarée "employée débauchée"! embauchée en avril 2003, j ai effectué ma visite d embauche en juillet 2004...et depuis, il est vrai que je n ai pas eu d autres visites....et ce malgré une grossesse en 2005, un arret maladie de 3semaines en 2007...un changement de poste en 2009, alors que mes autres collegues arrivantes oui! et pourtant j ai réclamé ces visites plusieurs fois!!!

la medecine du travail ne me trouve pas!!! j ai meme contacté une autre medecine qui s occupe d autres de mes collegues et rien! aucune trace! ni meme de mes collegues plus anciennes,ni meme de nos lieux de travail, certaines n ont meme pas fait de visite d embauche, sachant qu elles sont arrivées en 2005!

j ai contacté mon employeur qui ne comprend pas! je lui ai bien expliqué la situation et m a certifié que pourtant il payait.....j ai egalement précisé q une visite périodique est a faire tous les 2ans! et m a dit non, une fois, ça suffit!

que risque t il? une amende? ou autres? pouvons nous, mes collegues et moi prétendre a quelquechose? pour mon cas, je n ai pas ete suivi pendant 8ans, donc!!!!

actuellement en negociation eventuelle de départpuis je faire valoir mes droits???
merci de votre réponse!